

FICHES DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

1. Identification

Identificateur de produit SP-400™ - 283 g

Autres moyens d'identification

Code de produit No. 73282 (Item# 1006195)

Usage recommandé Inhibiteur de corrosion

Restrictions d'utilisation Aucun(e) connu(e).

Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur

Fabriqués ou vendus par:

Nom de la société CRC Canada Co. Adresse 83 Galaxy Blvd Unité 35 - 37

Toronto, ON M9W 5X6

Canada

Téléphone

Information générale 416-847-7750

Urgence 24 heures (CHEMTREC)

800-424-9300 (Canada)

Site Web www.crc-canada.ca

Courriel Support.CA@crcindustries.com

2. Identification des dangers

Dangers physiques Aérosols inflammables Catégorie 1

Gaz sous pression Gaz liquéfié

Dangers physiques non classifiés ailleurs Catégorie 1

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Lésions oculaires graves/irritation oculaire Catégorie 2B

Toxicité pour la reproduction (fertilité) Catégorie 2

exposition unique

Toxicité pour certains organes cibles -

Danger par aspiration Catégorie 1
Dangereux pour le milieu aquatique, danger Catégorie 2

Dangers environnementaux Dangereux pour le milieu aquatique, danger

aigu

Dangereux pour le milieu aquatique, danger à Catégorie 2

long terme

Éléments d'étiquetage

Dangers pour la santé



Mention d'avertissement

Mention de danger

Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la

chaleur. Un liquide inflammable accumulant l'électricité statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer un feu à inflammation instantanée ou une explosion. Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. Provoque une irritation cutanée. Provoque une irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Susceptible de nuire à la fertilité. Toxique pour les organismes aquatiques. Toxique

Catégorie 3 - effets narcotiques

pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Nom de la matière : SP-400™ - 283 g sps canada

Conseil de prudence

Prévention

Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Se laver soigneusement après manipulation. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Éviter le rejet dans l'environnement.

Intervention

EN CAS D'INGESTION : Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin. Ne PAS faire vomir. EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Demander un avis médical/Consulter un médecin. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition. Recueillir le produit répandu.

Stockage

Conserver le récipient bien fermé. Garder sous clef. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation

locale/régionale/nationale/internationale.

Autres dangers

Un liquide inflammable accumulant l'électricité statique peut devenir électrostatiquement chargé, même avec de l'équipement mis à la masse et mis à la terre. Des étincelles peuvent allumer les liquides et les vapeurs. Peut provoquer un feu à inflammation instantanée ou une explosion.

Renseignements supplémentaires Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélanges

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Gaz de pétrole liquéfié		68476-86-8	15 - 40
Naphta lourd (pétrole), hydrotraité		64742-48-9	10 - 30
Naphta léger (pétrole), hydrotraité		64742-49-0	10 - 30
Distillats légers (pétrole), hydrotraités		64742-47-8	5 - 10
2-Méthylpentane		107-83-5	3 - 7
Éther monométhylique de dipropylèneglycol		34590-94-8	1 - 5
N-hexane		110-54-3	0.5 - 1.5
Carbonate de calcium		471-34-1	0.1 - 1
Pétrolatum		8009-03-8	0.1 - 1

Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

4. Premiers soins

Inhalation Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut

confortablement respirer. Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

Contact avec la peau Enlever les vêtements contaminés. Laver abondamment au savon et à l'eau. En cas d'irritation

cutanée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. Laver les vêtements contaminés

avant réutilisation.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement les yeux abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes. Enlever les

lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à

rincer. Consulter un médecin si une irritation se développe et persiste.

Ingestion Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Rincer la bouche. Ne pas faire

vomir. En cas de vomissement, garder la tête basse pour éviter une pénétration du contenu de

l'estomac dans les poumons.

Nom de la matière : SP-400™ - 283 g sds canada

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation des yeux. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiements, de rougeurs et de malaises. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs.

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être retardés.

Informations générales

EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : Demander un avis médical/Consulter un médecin. S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin traitant.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés

Brouillard d'eau. Mousse. Dioxyde de carbone (CO2). Pour de petits incendies seulement, on peut utiliser une poudre chimique, du dioxyde de carbone, du sable ou de la terre.

Agents extincteurs inappropriés

Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.

Dangers spécifiques du produit dangereux

Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme. Ce produit est un mauvais conducteur d'électricité et peut devenir électrostatiquement chargé. Si une charge suffisante s'accumule, des mélanges inflammables peuvent s'enflammer. Ce liquide peut accumuler de l'électricité statique lors du remplissage de récipients correctement mis à la terre. Une accumulation d'électricité statique peut être grandement augmentée par la présence de petites quantités d'eau ou autres contaminants. Ce produit flotte ou peut s'enflammer sur une surface d'eau. Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.

Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers Les pompiers doivent porter un équipement de protection standard, notamment des vêtements ignifuges, un casque à écran facial, des gants, des bottes en caoutchouc et, dans les espaces clos, un appareil respiratoire autonome.

Équipement/directives de lutte contre les incendies

En cas d'incendie : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Les récipients doivent être refroidis à l'eau pour prévenir la création de pression de vapeur.

Méthodes particulières d'intervention

Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause. En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées.

Risques d'incendie généraux

Aérosol extrêmement inflammable. Contenu sous pression. Le récipient pressurisé peut exploser lorsqu'il est exposé à la chaleur ou à une flamme.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Éliminer toutes les sources possibles d'ignition dans la zone environnante. Tenir à l'écart des zones basses. De nombreux gaz sont plus que l'air. Ils se répandent au niveau du sol et s'accumulent dans des zones basses ou confinées (égouts, sous-sols, citernes). Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Éviter de respirer les brouillards/vapeurs. Le personnel d'urgence doit posséder un matériel respiratoire autonome. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Ventiler les espaces clos avant d'y entrer. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Éliminer toutes les sources d'ignition (pas de cigarettes, de torches, d'étincelles ou de flammes dans la zone immédiate). Tenir les matières combustibles (bois, papier, huile, etc.) à l'écart du produit déversé. Ce produit est miscible dans l'eau. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions relatives à l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Informer le personnel de direction et de supervision de tous les rejets dans l'environnement. Empêcher d'autres fuites ou déversements lorsqu'il est possible de le faire en toute sécurité. Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Utiliser un endiguement approprié pour éviter toute contamination de l'environnement.

Nom de la matière : SP-400™ - 283 q SDS CANADA

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Minimiser les risques d'incendie à partir de substances inflammables et combustibles (y compris une poussière combustible et des liquides accumulant la statique) ou de réactions dangereuses avec des substances incompatibles. Récipient sous pression: ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas utiliser si le bouton de vaporisation est manquant ou défectueux. Ne pas pulvériser sur une flamme nue ou toute autre matière incandescente. Ne pas fumer pendant l'utilisation ou jusqu'à ce que la surface vaporisée soit complètement sèche. Ne pas couper, souder, braser, percer, broyer ou exposer les récipients à de la chaleur, à une flamme, à des étincelles ou à d'autres sources d'ignition. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter une exposition prolongée. Les femmes enceintes ou allaitantes ne doivent pas manipuler ce produit. Doit être manipulé dans des systèmes fermés, si possible. Utiliser seulement dans les zones bien ventilées. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver les mains soigneusement après manipulation. Éviter le rejet dans l'environnement. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités Aérosol niveau 3.

Récipient sous pression. Protéger du rayonnement solaire et ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Ne pas manipuler ou stocker à proximité d'une flamme nue, d'une source de chaleur ou d'autres sources d'ignition. Ce produit peut accumuler des charges statiques qui peuvent causer des étincelles et devenir une source d'ignition. Éviter tout ce qui produit des étincelles. Stocker dans un endroit bien ventilé. Les contenants stockés doivent être inspectés régulièrement pour leur condition générale et des fuites. Entreposer à l'écart des substances incompatibles (consulter la section 10 de la FDS).

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition professionnelle

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d	exposition de l'ACGIH
Composants	Туре

Composants	Туре	Valeur	Forme
2-Méthylpentane (CAS 107-83-5)	STEL	1000 ppm	
	TWA	500 ppm	
Éther monométhylique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	
N-hexane (CAS 110-54-3)	TWA	50 ppm	
Pétrolatum (CAS 8009-03-8)	TWA	5 mg/m3	Fraction inhalable.

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Туре	Valeur Forme	
2-Méthylpentane (CAS 107-83-5)	STEL	3500 mg/m3	
		1000 ppm	
	TWA	1760 mg/m3	
		500 ppm	
Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)	TWA	10 mg/m3	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)	TWA	200 mg/m3 Vapeur.	
Éther monométhylique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8)	STEL	909 mg/m3	
		150 ppm	
	TWA	606 mg/m3	
		100 ppm	
Naphta léger (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-49-0)	TWA	1590 mg/m3	

Nom de la matière : SP-400™ - 283 q SDS CANADA

		400 ppm	
N-hexane (CAS 110-54-3)	TWA	176 mg/m3	
		50 ppm	
Pétrolatum (CAS 3009-03-8)	STEL	10 mg/m3	Brouillard.
	TWA	5 mg/m3	Brouillard.
Canada. LEMT pour la Colombie-E chimiques, Réglementation sur la			il pour les substances
Composants	Туре	Valeur	Forme
2-Méthylpentane (CAS 07-83-5)	TWA	200 ppm	
Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)	STEL	20 mg/m3	Poussières totales.
	TWA	3 mg/m3	Fraction respirable.
		10 mg/m3	Poussières totales.
Distillats légers (pétrole), nydrotraités (CAS 54742-47-8)	TWA	200 mg/m3	Non aérosol.
Éther monométhylique de dipropylèneglycol (CAS 84590-94-8)	STEL	150 ppm	
	TWA	100 ppm	
N-hexane (CAS 110-54-3)	TWA	20 ppm	
Composants 2-Méthylpentane (CAS	Type STEL	Valeur 1000 ppm	Forme
107-83-5)	TWA	500 ppm	
107-83-5) Éther monométhylique de dipropylèneglycol (CAS	TWA STEL	500 ppm 150 ppm	
107-83-5) Éther monométhylique de dipropylèneglycol (CAS			
Éther monométhylique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8)	STEL	150 ppm	
	STEL	150 ppm 100 ppm	Fraction inhalable.
Éther monométhylique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8) N-hexane (CAS 110-54-3) Pétrolatum (CAS	STEL TWA TWA TWA	150 ppm 100 ppm 50 ppm 5 mg/m3	
Éther monométhylique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8) N-hexane (CAS 110-54-3) Pétrolatum (CAS 3009-03-8) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Co	STEL TWA TWA TWA TWA ntrôle de l'exposition à des a	150 ppm 100 ppm 50 ppm 5 mg/m3 gents biologiques et chimique	
Éther monométhylique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8) N-hexane (CAS 110-54-3) Pétrolatum (CAS 3009-03-8) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Co Composants	STEL TWA TWA TWA TWA ntrôle de l'exposition à des a	150 ppm 100 ppm 50 ppm 5 mg/m3 gents biologiques et chimique Valeur	
Éther monométhylique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8) N-hexane (CAS 110-54-3) Pétrolatum (CAS 3009-03-8) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Co Composants 2-Méthylpentane (CAS 107-83-5) Éther monométhylique de dipropylèneglycol (CAS	STEL TWA TWA TWA TWA ntrôle de l'exposition à des au Type STEL	150 ppm 100 ppm 50 ppm 5 mg/m3 gents biologiques et chimique Valeur 1000 ppm	
Éther monométhylique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8) N-hexane (CAS 110-54-3) Pétrolatum (CAS 3009-03-8) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Co Composants 2-Méthylpentane (CAS 107-83-5) Éther monométhylique de dipropylèneglycol (CAS	STEL TWA TWA TWA TWA ntrôle de l'exposition à des au Type STEL TWA	150 ppm 100 ppm 50 ppm 5 mg/m3 gents biologiques et chimique Valeur 1000 ppm 500 ppm	
Éther monométhylique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8) N-hexane (CAS 110-54-3) Pétrolatum (CAS 3009-03-8) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Co Composants	STEL TWA TWA TWA ntrôle de l'exposition à des ag Type STEL TWA STEL	150 ppm 100 ppm 50 ppm 5 mg/m3 gents biologiques et chimique Valeur 1000 ppm 500 ppm 150 ppm	
Éther monométhylique de dipropylèneglycol (CAS) 4590-94-8) N-hexane (CAS 110-54-3) Pétrolatum (CAS) 8009-03-8) Canada. LEMT pour l'Ontario. (CoComposants) Pether monométhylique de dipropylèneglycol (CAS) 4590-94-8) Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS) 4742-48-9)	STEL TWA TWA TWA ntrôle de l'exposition à des au Type STEL TWA STEL TWA STEL	150 ppm 100 ppm 50 ppm 5 mg/m3 gents biologiques et chimique Valeur 1000 ppm 500 ppm 150 ppm	
Éther monométhylique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8) N-hexane (CAS 110-54-3) Pétrolatum (CAS 3009-03-8) Canada. LEMT pour l'Ontario. (Co Composants 2-Méthylpentane (CAS 107-83-5) Éther monométhylique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8) Naphta lourd (pétrole), hydrotraité (CAS 107-83-5)	STEL TWA TWA TWA ntrôle de l'exposition à des au Type STEL TWA STEL TWA STEL TWA TWA TWA	150 ppm 100 ppm 50 ppm 5 mg/m3 gents biologiques et chimique Valeur 1000 ppm 500 ppm 150 ppm 150 ppm 100 ppm 525 mg/m3	es)

Nom de la matière : SP-400™ - 283 g

SDS CANADA

Canada. LEMT du Québe Composants	., (Type		leur	Forme
			10	00 ppm	
		TWA	17	60 mg/m3	
			50	0 ppm	
Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)		TWA	10	mg/m3	Poussières totales.
Éther monométhylique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8)		STEL	90	9 mg/m3	
,			15	0 ppm	
		TWA	60	6 mg/m3	
			10	0 ppm	
Naphta léger (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-49-0)		TWA	15	90 mg/m3	
,			40	0 ppm	
N-hexane (CAS 110-54-3)		TWA	17	6 mg/m3	
			50	ppm	
Pétrolatum (CAS 8009-03-8)		STEL	10	mg/m3	Brouillard.
·		TWA	5 r	mg/m3	Brouillard.
Canada. LEMT pour la Sa Composants	skatchewan (Règ	lements sur la sécurité Type		travail, 1996, ⁻ lleur	Tableau 21) Forme
2-Méthylpentane (CAS		15 minutes	10	00 ppm	
107-83-5)		8 heures	50	0 ppm	
Carbonate de calcium		15 minutes		mg/m3	
(CAS 471-34-1)				Ū	
		8 heures	10	mg/m3	
Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)		15 minutes	25	0 mg/m3	Vapeur.
		8 heures	20	0 mg/m3	Vapeur.
Éther monométhylique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8)		15 minutes	15	0 ppm	
,		8 heures	10	0 ppm	
Naphta léger (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-49-0)		15 minutes	50	0 ppm	
/		8 heures	40	0 ppm	
N-hexane (CAS 110-54-3)		15 minutes		.5 ppm	
,		8 heures	50	ppm	
Pétrolatum (CAS 8009-03-8)		15 minutes		mg/m3	
•		8 heures	5 r	mg/m3	
- ·					
Indices d'exposition biolo			4	-	
urs biologiques limites Indices d'exposition biolo Composants	ogique de l'ACGII Valeur	d Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillo	

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8) Peut être absorbé par la peau. Éther monométhylique de dipropylèneglycol Peut être absorbé par la peau.

(CAS 34590-94-8)

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)

Éther monométhylique de dipropylèneglycol

(CAS 34590-94-8)

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Éther monométhylique de dipropylèneglycol

(CAS 34590-94-8)

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

Éther monométhylique de dipropylèneglycol

(CAS 34590-94-8)

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

Éther monométhylique de dipropylèneglycol

(CAS 34590-94-8)

N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Distillats légers (pétrole), hydrotraités (CAS 64742-47-8)

Éther monométhylique de dipropylèneglycol

(CAS 34590-94-8) N-hexane (CAS 110-54-3) Peut être absorbé par la peau. Peut être absorbé par la peau.

Peut être absorbé par la peau.

Peut être absorbé par la peau.

Peut être absorbé par la peau.

Peut être absorbé par la peau.

Peut être absorbé par la peau.

Peut être absorbé par la peau.

Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Éther monométhylique de dipropylèneglycol

(CAS 34590-94-8) N-hexane (CAS 110-54-3)

Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie

appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable. Des douches oculaires et des douches d'urgence doit être disponibles sur le lieu de travail pendant la manipulation de ce produit.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des

yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains Porter des gants de protection en: Néoprène. Nitrile.

Autre Porter un vêtement de protection approprié.

S'il n'est pas possible d'avoir des contrôles mécaniques ou si l'exposition dépasse les limites Protection respiratoire

d'exposition permises, utiliser un respirateur à cartouche filtrante approuvé par NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques. Utiliser un appareil respiratoire autonome dans les espaces confinés et en cas d'urgence. Une surveillance de l'air est

indispensable pour établir les niveaux d'expositions des employés.

Porter des vêtements de protection thermique appropriés, au besoin. **Dangers thermiques**

Considérations d'hygiène

générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique Liquide. Aérosol **Forme**

Nom de la matière : SP-400™ - 283 q SDS CANADA Couleur Ambre foncé.

Odeur Pétrole.

Seuil olfactif Non disponible.

pH Non disponible.

Point de fusion et point de

congélation

-153.7 °C (-244.7 °F) estimation

Point initial d'ébullition et

domaine d'ébullition

48 °C (118.4 °F) estimation

Point d'éclair $< -17.8 \,^{\circ}\text{C} \, (< 0 \,^{\circ}\text{F})$

Taux d'évaporation Rapide.

Inflammabilité (solides et gaz) Non disponible.

Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité

Limites d'inflammabilité -

inférieure (%)

0.6 % estimation

Limites d'inflammabilité -

supérieure (%)

14 % estimation

Tension de vapeur 2062.5 hPa estimation

Densité de vapeur > 1 (Air = 1)

Densité relative 0.72 estimation

Solubilité

Solubilité (eau) Négligeable.

Coefficient de partage Non disponible.

n-octanol/eau Température

207 °C (404.6 °F) estimation

d'auto-inflammation

Température de décomposition Non disponible.

Viscosité Non disponible.

Autres informations

Pourcentage de matières

volatiles

62.9 % estimation

10. Stabilité et réactivité

Réactivité Le produit est stable et non réactif dans des conditions normales d'utilisation, d'entreposage et de

transport.

Stabilité chimique La substance est stable dans des conditions normales.

Risque de réactions

dangereuses

Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.

Conditions à éviter Chaleur. Contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles Agents comburants forts.

Produits de décomposition

dangereux

Aldéhydes. Cétones. Organic acids. Oxydes de carbone.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les voies d'exposition probables

Inhalation Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Toute

inhalation prolongée peut être nocive.

Contact avec la peau Provoque une irritation cutanée.

Contact avec les yeux Provoque une irritation des yeux.

Ingestion L'aspiration de gouttelettes du produit dans les poumons par ingestion ou vomissement peut

provoquer une pneumonie chimique grave.

Nom de la matière : SP-400™ - 283 q SDS CANADA

aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Les symptômes correspondant L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonite. Peut provoquer somnolence et des vertiges. Maux de tête. Nausée, vomissements. Irritation des yeux. Les personnes exposées peuvent souffrir de larmoiements, de rougeurs et de malaises. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë	Peut être mortel en cas	d'inaestion et de	pénétration dans	es voies respiratoires.
----------------	-------------------------	-------------------	------------------	-------------------------

Toxicité aiguë	Peut être mortel en cas d'ingestion et d	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.			
Composants	Espèces	Résultats d'épreuves			
Carbonate de calcium					
(CAS 471-34-1)					
<u>Aiguë</u> Cutané					
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg			
Inhalation	Lapin	2000 mg/ng			
CL50	Rat	> 3 mg/l			
Orale	Tat	- C mg/i			
DL50	Rat	6450 mg/kg			
	ydrotraités (CAS 64742-47-8)	o roo mg ng			
Aiguë	ydiotrailes (CAS 04742-47-0)				
<u>Aigue</u> Cutané					
DL50	Rat	> 2000 mg/kg			
Orale		3 3			
DL50	Rat	> 5000 mg/kg, 2.5 heures			
	dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8)				
Aiguë	dipropylenegryeer (e/ice e rees e r e/				
<u>Cutané</u>					
DL50	Lapin	9510 mg/kg			
Inhalation	- r	3 3			
CL50	Rat	552 ppm			
Orale		00 2 pp			
DL50	Rat	5135 mg/kg			
Naphta léger (pétrole), hyd		o roo mg ng			
Aiguë					
Cutané					
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg			
Inhalation	·	0 0			
CL50	Rat	61 mg/l, 4 heures			
Orale		.			
DL50	Rat	> 5000 mg/kg			
Naphta lourd (pétrole), hyd	rotraité (CAS 64742-48-9)	0 0			
Aiguë					
<u>Cutané</u>					
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg			
Orale	·				
DL50	Rat	> 5000 mg/kg			
N-hexane (CAS 110-54-3)					
Aiguë					
<u>Cutané</u>					
DL50	Lapin	> 1300 mg/kg			
Orale					
DL50	Rat	15840 mg/kg			

Nom de la matière : SP-400™ - 283 g SDS CANADA

Composants **Espèces** Résultats d'épreuves

Pétrolatum (CAS 8009-03-8)

Aiguë

Cutané

DL50 Lapin > 2000 mg/kg

Orale

DL50 Rat > 5000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation

cutanée

Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires

Provoque une irritation des yeux.

graves/irritation oculaire

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant

Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)

Irritant

Sensibilisation respiratoire

Pas un sensibilisant respiratoire.

Sensibilisation cutanée

On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.

Mutagénicité sur les cellules

germinales

Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de

plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.

Cancérogénicité

Carcinogènes selon l'ACGIH

Pétrolatum (CAS 8009-03-8)

A4 Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour

l'homme.

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Pétrolatum (CAS 8009-03-8)

Ne peut pas être classé quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

> 1000 mg/l, 48 heures

> 1000 mg/l, 96 heures

Toxicité pour la reproduction

Susceptible de nuire à la fertilité.

Toxicité pour certains organes

cibles - exposition unique

Peut provoquer somnolence et des vertiges.

Toxicité pour certains organes

cibles - expositions répétées

Non classé.

CE50

CL50

No. 73282 (Item# 1006195) Version n°: 01 Date d'émission : 23-Juillet-2019

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Effets chroniques

Toute inhalation prolongée peut être nocive.

12. Données écologiques

Écotoxicité Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Composants		Espèces	Résultats d'épreuves
2-Méthylpentane (CAS 10	07-83-5)		
Aquatique			
Aiguë			
Crustacés	CE50	Daphnia	1 - 10 mg/l, 48 heures
Poisson	CL50	Poisson	1 - 10 mg/l, 96 heures
Carbonate de calcium (CAS 471-34-1)			
Aquatique			
Aiguë			
Poisson	CL50	Gambusie (Gambusia affinis)	> 56000 mg/l, 96 heures
Distillats légers (pétrole),	hydrotraités (CA	AS 64742-47-8)	
Aquatique			
Aiguë			

Nom de la matière : SP-400™ - 283 q

Crustacés

Poisson

SDS CANADA

Puce d'eau (daphnia magna)

mykiss)

Truite arc-en-ciel (Oncorhynchus

Composants Espèces Résultats d'épreuves

Éther monométhylique de dipropylèneglycol (CAS 34590-94-8)

Aquatique

Aiguë

Crustacés CE50 Daphnia > 5000 mg/l, 48 heures
Poisson CL50 Vairon à grosse tête (Pimephales 10000 mg/l, 96 heures

promelas)

Naphta léger (pétrole), hydrotraité (CAS 64742-49-0)

Aquatique

Aiguë

Crustacés CE50 Daphnia 1 - 10 mg/l, 48 heures
Poisson CL50 Poisson 1 - 10 mg/l, 96 heures

N-hexane (CAS 110-54-3)

Aquatique

Poisson CL50 Vairon à grosse tête (Pimephales 2.101 - 2.981 mg/l, 96 heures

promelas)

Persistance et dégradation Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité des ingrédients du mélange.

Potentiel de bioaccumulation

Log Koe du coefficient de répartition octanol/eau

2-Méthylpentane 3.74 N-hexane 3.9

Facteur de bioconcentration

Naphta léger (pétrole), hydrotraité 10 - 25000

Mobilité dans le sol Aucune donnée disponible.

Autres effets nocifs On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex.,

appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone,

perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination Contenu sous pression. Ne pas perforer, incinérer ou écraser. Empty container can be recycled.

Ne pas contaminer les étangs, les

voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient

conformément à la réglementation locale/régionale/nationale.

Règlements locaux

d'élimination

Détruire conformément àtoutes les réglementations applicables.

Emballages contaminés Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de

l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une

installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

TMD

Numéro ONU UN1950

Désignation officielle de

AÉROSOLS, inflammables, Limited Quantity

transport de l'ONU

Classe de danger relative au transport

Classe 2.1 Danger subsidiaire -

Groupe d'emballage Sans objet.

Précautions spéciales pour Lire les instructions de sécurité, la FDS et les procédures d'urgence avant de manipuler.

l'utilisateur

Dispositions particulières 80

IATA

UN number UN1950

UN proper shipping name Aerosols, flammable, Limited Quantity

Transport hazard class(es)

Class 2.1

Subsidiary risk -

Packing group Not applicable.

ERG Code 10L

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

Other information

Passenger and cargo

aircraft

Allowed with restrictions.

Cargo aircraft only Allowed with restrictions.

IMDG

UN number UN1950

UN proper shipping name AEROSOLS, Limited Quantity

Transport hazard class(es)

Class 2.1 Subsidiary risk -

Packing group Not applicable.

Environmental hazards

Marine pollutant No.

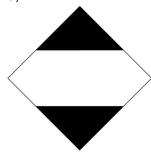
EmS Not available.

Special precautions for user Read safety instructions, SDS and emergency procedures before handling.

IATA



IMDG; TMD



15. Informations sur la réglementation

Réglementation canadienne

Loi réglementant certaines drogues et autres substances

Non réglementé.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

Règlements internationaux

Convention de Stockholm

Sans objet.

Convention de Rotterdam

Sans objet.

Protocole de Kyoto

Sans objet.

Nom de la matière : SP-400™ - 283 g

Protocole de Montréal

Sans objet.

Convention de Bâle

Sans objet.

Inventaires Internationaux

Pays ou région	Nom de l'inventaire En stock (Oui/	Non)*
Australie	Inventaire australien des substances chimiques (AICS)	Oui
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
Chine	Inventaire des substances chimiques existantes en Chine (IECSC)	Oui
Europe	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)	Oui
Europe	Liste européenne des substances chimiques notifiées (ELINCS)	Non
Japon	Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles (ENCS)	Non
Corée	Liste des produits chimiques existants (ECL)	Oui
Nouvelle-Zélande	Inventaire de la Nouvelle-Zélande	Non
Philippines	Inventaire philippin des produits et substances chimiques (PICCS)	Non
Taïwan	Inventaire des substances chimiques de Taïwan (TCSI)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui
	e tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence usieurs composant(s) du produit n'est/ne sont pas inscrit(s) ou exempt(s) d'une inscription sur l'inventaire compétence.	

16. Autres informations

Date de publication 23-Juillet-2019

Version n° 01

Autres informations CRC # 522G-H/1002528-1002530

Avis de non-responsabilité

L'information contenue sur ce document concerne ce matériau en particulier, tel que fourni. Elle peut devenir non valide s'il est utilisé en combinaison avec tout autre matériau. Cette information est exacte selon les connaissances de CRC ou l'exactitude des sources mises à la disposition de CRC. Avant d'utiliser un produit, lire attentivement les avertissements et directives sur l'étiquette. Pour obtenir des précisions sur toute information contenue sur cette fiche signalétique, veuillez vous adresser à votre superviseur, à un professionnel de la santé et de la sécurité ou aux CRC Canada Co..

Informations relatives à la

révision

Des modifications importantes ont été apportées à ce document et il devrait donc être relu

entièrement.

Nom de la matière : SP-400™ - 283 g SDS CANADA 13 / 13